CABINET de M. Georges PETIT 451, Rue Nationale LILLE
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCES ET D'INDUSTRIES
Téléphone 4007. 52616

Journal de Roubaix

AGENCE RÉGIONALE de Lille 121, Rue Nationale LILLE
PLUS DE 3 MILLIONS DE CONSOMMATEURS PAR AN
Téléphone 4007. 52616

Cinquante-et-unième année. — N° 308. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1906.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5.
A Mouscron..... Chez M. Gustave Lerouge, rue de la Station.
A Tourcoing..... Chez M. Verstera, 58, rue Fourdin Roubaix-Tourcoing
A Paris et à Bruxelles Toutes les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

HUIT PAGES 5 Centimes

LE PARTI SOCIALISTE

Le parti socialiste unifié tient ses assises annuelles à Limoges, ville administrée ou plutôt gouvernée jadis par le citoyen Labussière qui, chassé de la Mairie, a trouvé dans les finances de la République une place de tout repos et, d'ailleurs, très bien rémunérée. Nos compliments. Le socialisme mène à tout...

Le Congrès aura à se prononcer sur deux questions qui, en réalité, n'en font qu'une : les relations du parti 1° avec la franc-maçonnerie, organisation bourgeoise et essentiellement politicienne, et 2° avec la Confédération générale du Travail, organisation théoriquement prolétarienne et révolutionnaire. Il s'agit, en somme, de l'autonomie socialiste entre ces deux groupements.

M. J. Bourdeau, notre distingué confrère des *Débats*, si renseigné sur les gens et les choses socialistes, met cette situation en très belle lumière :

« L'objet, dit-il, des Congrès socialistes politiques, nous l'inspiration des marxistes allemands, est toujours le même. Il s'agit de conserver au socialisme politique son caractère prolétarien, en guerre avec tous les autres partis, et d'abord d'empêcher les transfuges de la bourgeoisie de se faire un marchepied du socialisme pour leurs ambitions personnelles ; d'autre part, de contenir la violence aveugle, brutale, prématurée, inopportune des classes ouvrières, qui ne pourrait que susciter des réactions.

» Ce double danger se manifeste surtout en France, où la *qualité* de socialiste, comme jadis la naissance et le nom, ouvre l'accès du pouvoir, et où les classes ouvrières ont, pour ainsi dire, dans le sang une tradition de révolte et d'insurrection. En conséquence, l'ordre du jour soumis par les Fédérations socialistes au Congrès de Limoges, comporte les précautions à prendre contre l'envahissement, dans le clan socialiste, de la franc-maçonnerie bourgeoise et contre le *parlementarisme exclusif* des députés socialistes, et, l'inverse, les précautions à prendre vis-à-vis de la Confédération générale du Travail, acquise à l'action directe. »

Le Congrès n'a pas encore abordé l'examen du premier point et nous n'avons eu hier qu'une première passe d'armes au sujet de la Confédération du Travail.

Il est à remarquer que les guesdistes, — c'est-à-dire les fédérations issues de l'ancien Parti Ouvrier Français, — sont plutôt hostiles à la maçonnerie et sont tout prêts à entrer en lutte contre la Fédération du Travail si celle-ci ne veut pas, comme ils le demandent par l'organe de la Fédération du Nord, entrer en discussion, se prêter à une entente formelle avec le parti socialiste.

Au contraire, les parlementaires de la nuance Jaurès et les anciens blanquistes et allemanistes se tiennent, d'une part, pour satisfaits de la neutralité théorique adoptée par la Confédération au Congrès d'Amiens et, d'autre part, admettent fort bien qu'on soit en même temps franc-maçon et collectiviste...

Donc, sur ces deux importantes décisions à prendre, l'Unité ne fait pas l'union. Elle la fait encore moins sur les détails d'organisation intérieure.

Le Congrès était, par exemple, très divisé sur le point de savoir si les élus, en l'espèce les députés, devraient continuer à être exclus (article 28 du parti unitaire) de la Commission administrative permanente, c'est-à-dire du Comité directeur, du centre moteur du parti... M. Guesde, on le verra plus loin dans notre compte-rendu du Congrès, s'est prononcé violemment pour la négative. Il veut, lui, rentrer avec armes et bagages dans la Commission administrative.

Or, quand les socialistes élaborèrent il y a deux ans, le règlement du parti qui était à unifier, les violents du groupe Jaurès, MM. Renaudel, Ducos de la Haille et consorts, et la grosse majorité du groupe Guesde-Vaillant, se méfiaient beaucoup des députés socialistes suspects à bon droit de modérantisme ministériel... Cette méfiance se traduisit par l'exclusion, injurieuse, nous le reconnaissons, des élus à qui le Parti a donné un Mentor hargneux sous les espèces de la fameuse Commission administrative. Aujourd'hui, quelques-uns des violents de l'ancien groupement nuance Jaurès et les principaux militants guesdistes sont députés. M. Guesde revendique pour lui et pour ses honorables collègues l'entrée au sanhédrin socialiste. C'est une évolution.

M. Guesde, il est vrai, a protesté hier contre ce reproche d'une évolution opportuniste. Il est possible que son opinion personnelle n'ait pas varié sur ce point, mais celle de son ancien parti, celle de ses partisans a varié. Il y a deux ans, l'ennemi pour les guesdistes révolutionnaires, c'était les députés socialistes ! Aujourd'hui, ce n'est pas ça : ils sont députés, ils ne redoutent plus l'influence prédominante des parlementaires ! Tout est là.

Les guesdistes ont senti sans doute que le Congrès serait réfractaire à la suppression de l'article 28. M. Guesde, opérant une retraite en bon ordre, a renvoyé lui-même sa proposition à l'année prochaine... C'est, pour la Fédération du Nord, un échec, mais habilement escamoté. Nous verrons si elle prendra sa revanche en obtenant du Congrès une déclaration de guerre à la Confédération Générale du Travail.

Reste enfin à déterminer quelle sera l'attitude du parti unifié à l'égard du ministère Clémenceau. Le Congrès adoptera-t-il l'hostilité ouverte ou bien la prudente réserve préconisée jeudi par M. Jaurès ?

Ne vous semble-t-il pas que « l'unité » paraisse bien fragile en ces débats et à la merci d'un incident ? — Attendons les dernières journées. — F. G.

BULLETIN

2 novembre.

La deuxième journée du Congrès socialiste a été fertile en incidents. M. Guesde a plaidé «pro domo». Le Congrès discute les relations à établir avec la Confédération du Travail.

⁂

Le gouvernement publie les grandes lignes de son projet de réforme du code de justice militaire.

⁂

La situation continue à être très compliquée et très inquiétante au Maroc où l'anarchie règne de plus en plus.

⁂

Les corps des victimes de la catastrophe de Bizerte ont été ramenés aujourd'hui à Marseille ou à eu lieu une émouvante cérémonie.

⁂

La nouvelle de la retraite du prince de Bulow sera, dit-on, officielle dans quelques jours.

⁂

De graves désordres se sont produits en Irlande. Quarante personnes ont été blessées.

INFORMATIONS

Le monopole de l'enseignement

Paris, 2 novembre. — Le projet que M. Briand a préparé sur le monopole de l'enseignement primaire n'a encore été soumis ni à M. Clémenceau, ni à ses collègues. Il ne figurera donc pas dans le programme ministériel qui a été définitivement arrêté hier soir.

Les inscrits maritimes

Paris, 2 novembre. — Le Congrès des inscrits maritimes a commencé la discussion du principe de la grève générale comme seul moyen de faire aboutir les revendications de la corporation.

L'exposition des chrysanthèmes à Paris

Paris, 2 novembre. — Le président de la République a inauguré, cet après-midi, aux serres du Cours-la-Reine, l'exposition des chrysanthèmes.

Comme d'habitude, les fleurs les plus recherchées se mêlent aux légumes géants et aux essais d'acclimatation des plantes exotiques. Une foule très élégante se presse dans les serres.

Fin de la grève des tramways à Paris

Paris, 2 novembre. — M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, avait convoqué ce matin la délégation des grévistes des tramways de la rive gauche, qui était accompagnée de M. Coutant, député.

Le directeur de la compagnie avait été également convoqué.

Après des pourparlers qui ont duré deux heures et demie, le ministre a réussi à mettre d'accord les grévistes et la Compagnie. Le travail reprendra demain.

Les mineurs anglais en grève

Londres, 2 novembre. — Un télégramme de Cardiff dit que dix des plus importantes mines de la vallée de Rahoda, employant 13.000 ouvriers, sont restées fermées ce matin par suite de la grève.

Les esprits sont très surexcités et on craint qu'il soit difficile de remédier à cette situation créée par des ouvriers non syndiqués n'appartenant pas aux Trade Unions.

Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 2 novembre. — On assure que le général Lopez Dominguez, président du Conseil, aurait, sur les conseils des médecins et de ses amis, décidé de quitter la vie politique. Tout est prêt, paraît-il, pour que M. Montero-Rios, président du Sénat, lui succède avec le même Cabinet.

LES RÉFORMES DE

LA JUSTICE MILITAIRE

Le projet du gouvernement. — L'organisation mixte des Conseils de discipline. — Substitution des tribunaux de droit commun aux Conseils de guerre. — Délimitation de la compétence. — Toutes les pénalités atténuées

Paris, 2 novembre. — Voici les grandes lignes du projet de réforme de la justice militaire élaboré par le général Picquart, ministre de la guerre, et par M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat.

Le projet repose sur deux principes : *la suppression des Conseils de guerre, une organisation nouvelle de l'action disciplinaire dans l'armée.*

Le Conseil de guerre, juridiction d'exception, qui connaissait des crimes et délits de droit commun uniquement parce qu'ils avaient été commis par des militaires, disparaît. D'autre part, la discipline étant la condition même de l'existence de l'armée, les mesures nécessaires sont prises pour ne point l'affaiblir.

Le projet règlemente d'abord *le droit de punir*, en commençant par la base. Ce droit ne pourra plus être exercé que par le commandant de compagnie ou par les officiers d'un grade supérieur. Appel de la punition pourra être porté devant un Conseil de régiment ou, si c'est le chef de corps qui a puni, devant un conseil formé près de l'autorité immédiatement supérieure. Le Conseil statuera dans un délai extrêmement bref.

Pour les fautes les plus graves contre la discipline, *des Conseils de discipline* sont institués. L'instruction préalable est faite par le juge d'instruction civil. L'instruction est donc contradictoire. Quant au conseil de discipline, il est composé de cinq membres, dont quatre militaires et d'un conseiller à la cour d'appel, président. La décision du conseil est motivée et une voie de recours est toujours ouverte devant la Cour de Cassation.

Le projet fixe ensuite les règles de la *compétence*.

Les crimes et délits militaires commis par des militaires en temps de paix sont, en principe, attribués aux juridictions de droit commun. Sont seules soumises aux Conseils de discipline : les infractions qui compromettent le principe même de la discipline, l'abandon de poste, voies de fait sur supérieur, révolte, insubordination et rebellion. Lorsque la rebellion s'exerce contre un acte de l'autorité civile, même si cet acte a été commandé par l'intermédiaire de l'autorité militaire, elle relève des tribunaux de droit commun. Toutes les autres infractions prévues par le code de justice militaire : abus d'autorité, insoumission, désertion à l'intérieur et à l'étranger, vente, détournement, recel d'effets, vol, pillage, destruction et dévastation d'édifices, faux militaire, corruption, prévarication, etc., sont attribuées aux juridictions de droit commun.

Les contraventions commises par des militaires relèvent désormais des tribunaux de simple police.

Au point de vue des pénalités, le projet supprime la peine de mort en temps de paix, réduit de 10 à 5 ans le maximum des travaux publics, atténue la moitié de toutes les peines, unifie l'application des circonstances atténuantes, supprime la plupart des incapacités, introduit dans la législation de justice militaire la libération conditionnelle et la réhabilitation de droit, améliore enfin le régime pénitentiaire.

Le projet organise sur des bases plus sévères l'action disciplinaire en temps de guerre.

LA PROPAGANDE ANTIMILITARISTE

Une circulaire du garde des sceaux

Paris, 2 novembre. — Les faits de propagande antimilitariste, les délits d'injures à l'armée se produisant sur un grand nombre de points du territoire, il en résulte des divergences au point de vue de la poursuite. Le garde des sceaux a décidé de centraliser entre ses mains l'initiative de l'action publique en cette matière. Il vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire qui contient les instructions suivantes :

« Vous voudrez bien inviter vos substituts à vous signaler sans aucun retard toutes les infractions de cette nature dès qu'elles seront portées à leur connaissance.

» En me communiquant les documents incriminés et les procès-verbaux, vous m'adresserez immédiatement un rapport circonstancié en sollicitant les instructions de ma chancellerie. »

LA SÉPARATION

Les immeubles ecclésiastiques. — On les ferait évacuer dès le 12 décembre

Paris, 2 novembre. — Un journal ministériel annonce avec une joie non dissimulée pour le 11 décembre, la nouvelle suivante :

On ne mettra sous séquestre que les archevêchés, évêchés, presbytères et grands séminaires qui ont été acquis par une mense ou une fabrique. La plupart des archevêchés, évêchés et grands séminaires appartiennent à l'Etat et la plupart des presbytères aux communes. L'Etat et la commune, légitimes propriétaires, s'adresseront respectivement aux occupants pour reprendre la libre disposition de leurs biens.

» Comme il peut se former des cultuelles jusqu'au 11 décembre 1907, l'Etat et la commune tiendront les locaux à la disposition de l'occupant éventuel. Mais, en l'absence de ces associations, archevêques, évêques, séminaristes et curés devront évacuer les locaux dès le 11 décembre 1906. »

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 2 novembre. — La « Liberté » donne sur le prochain mouvement préfectoral les renseignements suivants :

« C'est le sous-préfet de Narbonne qui va remplacer, à la tête du département du Tarn-et-Garonne, M. Schrameck, promu à la succession de M. Goulley, dans l'Aisne.

» M. Goulley sera nommé directeur de l'asile d'aliénés de Charenton, en remplacement de M. Bonnier. Ce dernier, qui est déjà retraité comme préfet, recevra une seconde pension de retraite comme directeur d'asile.

» La place que laisse vacante à la sous-préfecture de Dieppe M. Aubert, nommé préfet de la Meuse, va être attribuée à M. Lecomte, sous-préfet de Senlis. Le titre principal de M. Lecomte à l'avancement rapide dont il a été favorisé en quelques années est d'être le fils du sénateur blocard, Maxime Lecomte.

» Le mouvement fait quelques victimes. Entre autres mises en disponibilité, signalons celle de M. Plantié, préfet de Constantine, et celle du sous-préfet de Vervins, sacrifié, après le procureur de la République de cette ville, aux rancunes électorales de M. Ceccaldi.

GRAVES DESORDRES EN IRLANDE

Quarante blessés

Calway (Irlande), 2 novembre. — Des scènes graves de désordres se sont produites et des rixes ont éclaté hier, entre nationalistes et évolutionnistes, à l'occasion d'une campagne pour une élection partielle. Au cours des désordres, de nombreux coups de bâtons ont été échangés. L'ordre n'a pu être rétabli qu'après de nombreuses charges de la police qui a fait largement usage de casse-têtes. Une quarantaine de personnes ont été grièvement blessées.

LES SOCIALISTES UNIFIÉS

LE CONGRÈS DE LIMOGES

LA DEUXIÈME JOURNÉE

Tiraillements internes. — Les élus et le Comité national. — La proposition de la Fédération du Nord est ajournée à l'année prochaine. — M. Jules Guesde plaide la cause des députés. — L'action syndicale et l'action politique. MM. Vaillant et Delory s'expliquent. Le tumulte final.

(PAR DÉPÊCHE DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Limoges, 2 novembre.

C'est le citoyen Wilm qui préside cette première séance de la deuxième journée, assisté de MM. Goude et Ponard.

Il est donné lecture d'une série de lettres de

M. JULES GUESDE

félicitations au Congrès, notamment des ouvriers israélites socialistes de Lithuanie et du parti socialiste de Bohême.

LE CONTROLE DU BUDGET

On se souvient des discussions soulevées hier par l'examen des comptes. Une commission de onze membres avait été nommée, chargée de clarifier un peu les plaintes quelquefois contradictoires de certains délégués.

Le citoyen Ladevèze vient faire connaître le travail de cette commission. Elle propose un ensemble de résolutions qui portent que le contrôle du budget du parti sera assuré par une commission de cinq membres nommée par le congrès et prise parmi les adhérents habitant Paris, qu'elle se réunira tous les trois mois ou même davantage si nécessaire, que le rapport sur les finances du parti sera porté à la connaissance des fédérations un mois avant le congrès et que ces fédérations seront rendues responsables des cotisations de leurs élus qui continueraient à ne pas les payer. Ceux-ci, s'ils persistaient à ne pas payer, seraient privés de l'honneur d'être délégués au congrès. Le rapport de budget sera discuté par le congrès annuel.

LA COMMISSION POLITIQUE

Cette affaire liquidée, le bureau donne connaissance de la composition de la commission chargée d'élaborer le texte décidé hier soir qui précisera **l'attitude du parti à l'égard du ministère.** Elle est composée de 27 membres. Nous y relevons les noms de MM. Paul Faure, Duc-Quercy, Ghesquière, Guesde, Wilm, Victor Renard, Varennes, Camelinat, Jaurès, Renaudel, Vaillant, Groussier, Revelin.

LES MODIFICATIONS AUX STATUTS

On arrive enfin au véritable ordre du jour. Il s'agit des modifications aux statuts dont quelques-unes sont particulièrement discutées, les unes peu importantes, les autres d'un intérêt plus grand. Il en est qui visent l'élection de la commission administrative permanente à nommer par les fédérations au lieu de l'être par le congrès, d'autres le Conseil national, et la plus importante, que le « Journal de Roubaix » a signalée et qui émane de la Fédération du Nord, a pour but de **permettre aux élus d'être individuellement délégués au Conseil national.**

Toutes ces modifications émanent presque toutes de fédérations ou de délégués inspirés par l'ancien parti socialiste de France, appelé plus souvent guesdiste et blanquiste. L'unité a beau avoir été votée et durer depuis deux ans, les anciennes rivalités ne sont pas éteintes.

Et on le voit tout de suite quand **Renaudel** vient demander une sorte de question préalable à toutes ces modifications.

« Voter, dit-il, ces modifications, serait porter atteinte au pacte d'unité. Le faire, ce serait compromettre l'unité, et celle-ci, pour être indestructible, n'en souffre pas moins encore de légers tiraillements, il est inutile, il est dangereux de toucher au pacte d'unité. »

Cette thèse ne va pas sans de fréquentes interruptions de Guesde, Duc-Quercy, Delory, qui ne vont pas toutefois jusqu'à soulever des violences. Elle est aussi soutenue par **Besombes**, par **Uhry**, Ducos de la Haille, qui rappellent dans quelles conditions ont été votés les statuts.

M. Ducos de la Haille s'écrie :

« Quand l'unité a été élaborée, nous espérions d'elle une grande régénération du parti. Nous comptions sur un labeur fécond et fertile. Or, qu'est-il arrivé ? Au Congrès de Chalon, nous nous sommes perdus dans des discussions byzantines et stériles. Allons-nous recommencer ? Il y a des questions plus urgentes que ces hors-d'œuvre. L'unité est trop récente. Passons à l'ordre du jour. »

DISCOURS DE M. J. GUESDE

C'est M. Guesde qui répond à M. Ducos.

J'ai été heureux, dit M. Guesde, d'entendre que l'unité n'était pas en péril. J'apporte, au nom de la Fédération du Nord, une déclaration identique. Nous ne sommes pas des camarades cherchant à nous majoriser, mais à trouver ce qui est le meilleur pour le parti. Renaudel fait un tableau très noir des conséquences d'une rétrograde au règlement. Quoi ! le règlement est donc une arche sacro-sainte à laquelle il est impossible de toucher ?

Nous, nous croyons qu'un article qui fait des élus une catégorie à part, contribue au mauvais fonctionnement du parti. Vous vous méfiez d'eux ? Il y a une chose bien simple : il ne fallait pas les faire. Vous considérez qu'il y a des précautions à prendre contre eux ?

Un délégué. — Certainement !

M. Guesde. — Oui. Mais il s'agit de savoir si celles qu'on a prises sont bonnes. Or, celles que vous avez prises ont abouti à agrandir leur rôle, à constituer en quelque sorte deux partis, un représenté ici par les délégués des militants, l'autre, celui des électeurs, dont se réclament les élus contre les premiers. Je sais, cela n'a pas d'importance, maintenant qu'il y a seulement 100.000 électeurs socialistes. Mais quand, dans quatre ou huit ans, il y en aura trois millions, que représenteront les délégués des 100.000 militants contre les élus des trois millions que vous aurez opposés les uns aux autres ? Cela n'est-il pas dangereux ?

Il y a une autre raison. A chaque Congrès, à chaque Conseil national, vous vous plaignez des élus, de leur négligence, de ne pas les avoir à votre disposition, quand vous croyez avoir besoin d'eux. C'est votre faute. C'est vous qui les avez mis dehors ! Qu'oppose-t-on à cela ? J'attends encore un argument de fond.

On a dit que l'article 28 fait partie de la déclaration d'unité. Allons donc ! La déclaration d'unité, c'est l'accord des principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord à l'injonction de l'Internationale. Mais ce n'est pas ce papier, ce n'est pas l'article 28 que vous avez déposé au bureau international, à Bruxelles, comme notre statut d'unité.

M. Renaudel. — Si.

M. Guesde. — Eh bien ! essayez donc de mettre en mouvement l'Internationale à propos de l'article 28. Je vous défie de porter le cas à Bruxelles ou à Stuttgart ! On répondrait que cet article est tellement puéril, monstrueux et dangereux, qu'il disqualifie le socialisme français et que pas un parti socialiste du monde n'en a de semblable.

M. Guesde s'efforce de prouver que l'introduction des élus dans la commission administrative aurait pour effet de lier plus intimement les élus et les militants. Il répond ensuite aux arguments historiques présentés par les orateurs précédents :

On a dit que cet article 28 eut les honneurs d'être combattu par la droite du parti d'alors, par les Augagneur et les Briand. La vérité, est qu'il a été combattu par le P. O. F., qui mettait, comme aussi jadis le Comité blanquiste, ses élus dans son conseil national, pour ne pas les laisser hors de leur portée.

A l'unanimité, la Fédération du Nord a combattu alors l'article 28. Elle reste fidèle à elle-même. Quant à moi, dès le premier Conseil national qui a suivi l'unification, j'ai dénoncé le vice de cette disposition. Il s'agissait des délégués à nommer au bureau international et j'ai montré qu'en éliminant nos amis Vaillant et Jaurès, nous mangeions à la lettre de cet article monstrueux. Nous délégations, pour représenter la pensée socialiste française, deux de ces députés que nous jugions incapables de la Commission administrative.

Je sais, on a dit : « Guesde et ses amis étaient partisans de l'article 28 quand ils n'étaient pas députés. Depuis qu'ils ont été élus, ils en sont devenus les adversaires. » C'est un infect mensonge et, pour le repousser, ma vie de militant, toute consacrée au socialisme suffit.

Au ton de ce discours, on pourrait croire que le député de Roubaix va conclure à l'adoption immédiate des modifications proposées par la Fédération du Nord. C'est presque le contraire qui se produit. Opérant une savante reculade, il déclare que, pour ne pas provoquer de division, la **Fédération du Nord est disposée à renvoyer ce débat au prochain congrès !** « D'ici là, dit-il, nous éclairerons les fédérations ». Mais il ne reste pas sur cette attitude conciliante et il ajoute aussitôt avec un beau geste : « Si, malgré tout, vous tenez à montrer par un vote que nous sommes en minorité, cela ne nous effraye pas. Nous y sommes habitués et nous savons que ce sont les minorités conscientes qui finissent par triompher des majorités inconscientes », et le débat est terminé.

M. Lâche, des allemanistes, vient bien, en un langage fougueux, combattre la thèse de Guesde et agiter le spectre d'un comité directeur tout puissant que deviendrait la commission administrative si l'on suivait les efforts des guesdistes ; Revelin vient bien aussi invoquer la nécessité de respecter le statut d'unité, l'intérêt est amoindri.

On prévoit l'**ajournement** et il est, en effet, voté au milieu d'un de ces formidables charivaris et d'une de ces confusions phénoménales qui vous reportent aux jours fameux de Jaupy et de Wagram. Tout le monde parle à la fois, s'agite, gesticule, crie. Mais le résultat est là : on ajourne le brandon de discorde. On en reparlera l'année prochaine !

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Limoges, 2 novembre. — Au début de la deuxième séance, que M. Groussier préside, M. Revelin soulève, à propos de l'élection de la commission administrative, un débat confus, où il n'y a guère à glaner.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Il s'agit du meilleur vote de votation de cette fameuse commission qui est comme le comité directeur.

Chacun veut en être. C'est à peu près le point le plus clair et c'est à qui se mettra en avant par une petite intervention. Il en ressort aussi que l'on a quelque crainte de voir cette commission administrative devenir dictatoriale ou passer toute entière entre les mains d'une des fractions du parti.

Les guesdistes opinent pour la nomination de la commission par le congrès dans l'espoir peut être d'y obtenir la majorité. Les autres préfèrent le système d'entente préalable au sein d'une commission choisie à cet effet.

Finalement, une liste de candidats sera soumise au congrès. Entre eux, le congrès choisira.

Un petit chahut de choix est provoqué par un délégué qui est en même temps membre de la **Confédération du Travail.** Ce délégué, le citoyen Bourdon, demande que les ouvriers nommés de la commission administrative appartiennent à la Confédération du Travail ! Quel déchaînement !

Ce n'est pas réglementaire, crie quelqu'un. Ce n'est pas à l'ordre du jour, dit un autre. Le bouquin s'apaise après que la proposition de Besombes, transformée en simple vœu, a été adoptée pour la forme.

LE PARTI SOCIALISTE ET LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL

Mais, dans le bruit, on a arrivé à la plus grosse question soumise au congrès : celle des **rapports à établir entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière.** C'est, on le sait, la question déjà débattue à Amiens et résolue par la négative.

Dès lors, que la **Confédération du Travail** a repoussé toute alliance avec les partis politiques, aussi bien le socialisme que les autres, la décl-

LA TEMPÊTE SUR LA MÉDITERRANÉE

Les dégâts à Nice. — Le raz de marée à Toulon

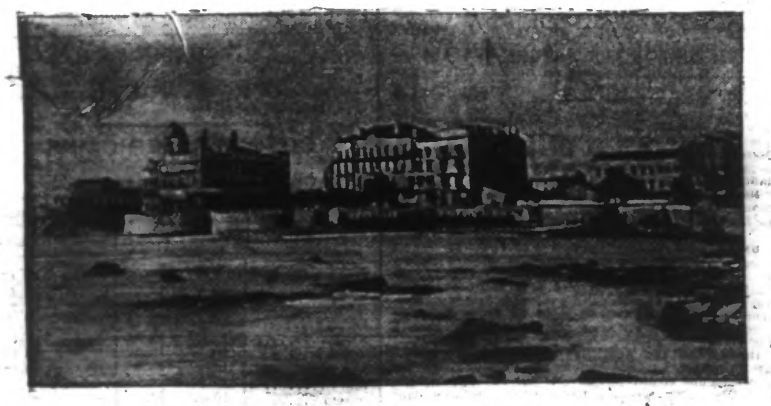

SAINT-RAPHAEL où la tempête a causé d'importants dégâts

A TOULON

Toulon, 2 novembre. — Au cours du raz de marée qui a dévasté le littoral, 40 barques de pêcheurs ont été détruites ; plusieurs pêcheurs, qui se trouvaient à bord, n'ont pu se sauver qu'à grand'peine, et grâce au dévouement de courageux sauveteurs.

La jetée du port-abri du Mourillon s'est effondrée sous la violence du raz de marée. Une commission de secours provisoire a été nommée pour subvenir aux premiers besoins des familles de pêcheurs sans abri, dont les maisonnettes aux Salins d'Hyères ont été détruites.

A NICE

Nice, 2 novembre. — La rafale semble être définitivement passée. Le ciel est encore couvert, mais le vent ne souffle plus, et la mer est calme. Il fait un temps humide.

On peut se rendre compte aujourd'hui de l'importance des dégâts causés par le coup de mer. De la plupart des établissements de bains qui se trouvent sur le littoral, il ne reste que des débris. Plusieurs maisons situées dans la rue de France, parallèle à la mer, ont été endommagées.